



Union Régionale des centres
Sociaux et Socioculturels
de Bourgogne
Franche-Comté

PACTE DES SOLIDARITÉS 2024-2027 · BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Les centres sociaux, acteurs de proximité de la lutte contre la pauvreté

Un centre social, qu'est-ce que c'est ?

Un équipement de proximité **agréé par la CAF**, ouvert à tous les habitants d'un quartier ou d'un territoire rural. Il est porté à **59 % par une association** et à **41 % par une collectivité locale**. Son projet social est construit avec les habitants, à partir de leurs besoins.

Nos valeurs : dignité humaine, solidarité, démocratie, développement social local et pouvoir d'agir.

Centre social et CCAS : complémentaires

Le CCAS est un établissement public communal ou intercommunal : il met en œuvre l'aide sociale légale et facultative.

Le centre social est un lieu d'animation de la vie sociale, ouvert à toutes et tous, où chacun vient en tant qu'habitant.

Les deux travaillent ensemble !

140

centres sociaux
dans les 8
départements

276 800

habitants touchés,
soit 10 % de la
population

7 310

bénévoles, dont
1 630 dans la
gouvernance

2 970

salariés,
soit 1 700 ETP

60 / 62

quartiers
prioritaires
couverts

36 %

en territoire rural,
24 % en ZRR

Nos actions au regard des 4 axes du Pacte des solidarités

Axe 1 - Prévenir la pauvreté dès l'enfance

99 % agissent pour l'enfance (27 220 enfants), **91 %** pour la petite enfance (12 390 enfants)

97 % agréés « Animation collective familles » : parentalité, accompagnement à la scolarité (CLAS), REAAP

Axe 2 - Favoriser l'accès à l'emploi

97 % mènent des actions d'insertion pour les 18-25 ans

Levée des freins périphériques : mobilité, garde d'enfants, numérique (**66 %** proposent des actions numériques pour au moins 3 tranches d'âge) ; tarification différenciée dans **74 %** des structures

Axe 3 - Garantir l'accès aux droits

40 centres sociaux portent une France services ; **90 %** ont des moyens dédiés à l'accès aux droits

91 800 personnes accompagnées dans leurs démarches en 2024 ; **73 %** ont inscrit l'accès aux droits dans leur projet social

Axe 4 - Une transition écologique solidaire

69 % proposent des actions écologie et environnement ; mobilité douce, sensibilisation au tri

22 % développent des solidarités alimentaires (jardins partagés, épiceries sociales) ; lutte contre la précarité énergétique avec les bailleurs

Ce qui fait notre différence

Sans stigmatiser

Ouverts à tous : on y vient comme habitant, pas « en tant que pauvre ».

Aller-vers

Pratiqué par 100 % des centres : 48 500 personnes rencontrées, dont 11 % passent ensuite la porte.

Accessibilité

49 heures d'ouverture par semaine en moyenne ; 8 centres itinérants pour les zones isolées.

Participation

Les savoirs d'expérience des habitants sont au cœur de nos projets.

Un acteur de la coopération territoriale

95 % des centres sociaux sont inscrits dans au moins un contrat ou projet de politique locale : Convention territoriale globale avec la CAF, PEDT, Cité éducative, Contrat local de santé, Projet alimentaire territorial, Petites villes de demain, Territoire zéro chômeur...

L'Union régionale anime ce réseau, observe son activité et facilite les coopérations entre centres sociaux, collectivités, services de l'État et partenaires.